



**AVIS INTERNE DE VACANCE DE POSTE N° AFCHPR/2017/10  
JURISTE PRINCIPAL, GRADE P-3  
COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES  
(Date limite de dépôt de candidature : 24 janvier 2018)**

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a été créée en vertu de l'article 1 du Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, adopté le 9 juin 1998, et entré en vigueur le 25 janvier 2004. Elle est le premier organe judiciaire régional à l'échelle du continent ayant pour vocation d'assurer la protection des droits de l'homme et des peuples. La Cour est devenue opérationnelle en 2006. Le siège de la Cour est établi à Arusha (République Unie de Tanzanie).

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples invite les ressortissants de tous les États membres de l'Union à soumettre leurs candidatures au poste ci-après.

**1. Poste**

- Titre: Juriste principal
- Grade: P-3
- Supérieur hiérarchique : Chef de la division juridique
- Direction: Greffe de la Cour
- Lieu d'affectation : Arusha

**2. Objectifs du poste**

Apporter à la Cour un soutien sur les questions juridiques.

**Principales fonctions et responsabilités**

Sous la supervision générale du Greffier adjoint et sous la supervision directe du Chef de la division juridique, le titulaire du poste sera chargé:

- a) de gérer les dossiers des affaires judiciaires ;
- b) de rédiger les comptes rendus des discussions de la Cour en matière judiciaire
- c) de mener des recherches juridiques et émettre des avis sur les questions de procédure et de fond soulevées dans les requêtes dont il/elle ou son équipe a

la charge, en tenant compte de l'évolution du droit international en général, de la législation et de la jurisprudence des autres cours internationales et rédiger des avis en conséquence ;

- d) de faire des recommandations concrètes, le cas échéant, en ce qui concerne les tâches qui lui sont confiées ;
- e) de rédiger les notes d'orientation, les plans de travail, les ordres du jour et les programmes de travail de toutes les activités de la Cour dont il/elle a la charge.
- f) d'effectuer des recherches et des analyses juridiques approfondies et rédiger des rapports et des correspondances ;
- g) de rédiger des rapports d'étude et de recherche sur les questions juridiques relevant du mandat et du fonctionnement de la Cour ;
- h) de concourir à la rédaction de textes juridiques pertinents pour la Cour ;
- i) d'accomplir toutes autres tâches qui pourraient lui être confiées.

### **3. Qualifications requises:**

Les candidats doivent être au moins titulaires d'une Licence en droit. Un diplôme supérieur ou un post universitaire pertinent en droit (Maîtrise ou équivalent) serait un atout.

### **4. Expérience professionnelle**

Les candidats doivent au minimum justifier de huit (8) années d'expérience dans un poste similaire, de préférence acquise dans une organisation internationale.

### **5. Autres connaissances et aptitudes**

- a) Bonnes connaissances du système africain des droits de l'homme ;
- b) Solides capacités d'analyse et aptitudes à rédiger des conclusions, avis et propositions juridiques ;
- c) Concentration, précision, capacité à travailler sous une supervision minimale ;
- d) Sens de la confidentialité et des relations publiques ;
- e) Capacités à gérer une équipe multiculturelle ;
- f) Excellentes aptitudes à gérer les relations interpersonnelles et capacité à travailler sous pression dans un environnement multiculturel;
- g) Excellentes aptitudes à rédiger et à argumenter dans au moins une des langues de travail de l'Union africaine ;
- h) Bonnes aptitudes en matière de planification, de gestion et d'organisation;
- i) Maîtrise de l'outil informatique.

## **6. Compétences linguistiques requises :**

Excellente maîtrise d'au moins une langue de travail de l'Union africaine (UA). La connaissance d'une ou de plusieurs autres langues de travail de l'Union africaine (UA) serait un atout.

## **7. Durée et condition de la nomination**

La nomination au poste se fait sur une base contractuelle pour une période initiale de trois (3) ans, dont les douze premiers mois sont considérés comme une période probatoire. Après cette période, le contrat est reconduit pour une période deux ans renouvelable, sous réserve de résultats satisfaisants.

## **8. Égalité de chances :**

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples est un employeur qui donne l'égalité des chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

## **9. Rémunération :**

Le salaire de base indicatif est de **35 300,00 \$EU** par an. A ce salaire s'ajoutent d'autres émoluments **par exemple, l'indemnité d'ajustement de poste (42% du salaire de base), l'indemnité de logement (1.435,20\$EU par mois), l'indemnité pour frais d'études (75% des frais d'études jusqu'à concurrence de 7 800 dollars EU par an et par enfant pour un maximum de quatre enfants, jusqu'à l'âge de 21ans au maximum), l'indemnité pour conjoint à charge (5% du salaire de base), l'indemnité pour enfant à charge (250 dollars EU par an et par enfant pour un maximum de quatre enfants, jusqu'à l'âge de 21 ans au maximum),** conformément aux règlements régissant les fonctionnaires internationaux de l'Union africaine.

## **10. Les dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- i) une lettre de motivation indiquant les raisons pour lesquelles l'on recherche un emploi auprès de la Cour africaine;
- ii) un Curriculum Vitae détaillé et actualisé, indiquant la nationalité, l'âge et le sexe du candidat (se conformer au format des dossiers de candidature aux postes à pourvoir à la Cour africaine);
- iii) les noms et coordonnées (y compris l'adresse électronique) de trois répondants ;
- iv) copies certifiées conformes des diplômes et attestations de service.

Les dossiers doivent être envoyés **au plus tard le 24 janvier 2018** par courrier postal ou par courrier électronique à l'adresse ci-après :

**Cour africaine des droits de l'homme et des peuples**

**BP. 6274**

**Arusha, Tanzanie**

**Tel : + 255 27 2970 430/431/432/433/434**

**E-mail : [humanresources@african-court.org](mailto:humanresources@african-court.org)**

NB :

1. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.
2. Les ressortissants des pays les moins représentés à la Cour sont encouragés à postuler. Le tableau ci-dessous indique la situation des membres du personnel employés par la Cour, à titre régulier, en novembre 2017:

Répartition par pays	Nombre
Bénin	2
Burkina Faso	2
Burundi	1
Cameroun	3
Tchad	1
Ethiopie	2
Ghana	1
Guinée Bissau	1
Kenya	2
Malawi	1
Mozambique	1
Rwanda	1
Soudan	1
Tanzanie	3
Ouganda	2
Zimbabwe	1
<i>Total</i>	25

Il convient de noter qu'en raison du nombre limité de postes professionnels à la Cour, le quota actuel est fixé à deux membres du personnel professionnel par pays. Ce nombre peut être exceptionnellement porté à trois si les circonstances l'exigent.